

Astrida, le 31 Octobre 1951.-

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 2853 / F.P.

-----

Objet:

V i v r e s.-



Monsieur le Commandant,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir au plus tôt du riz, de la farine de manioc et de l'huile de palme.

Ces denrées font complètement défaut pour le ravitaillement du D.S.T. et je suis obligé de faire des achats sur place.

Le Chef de Détachement,  
p.o.

7

Monsieur le Commandant des Troupes  
du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A.